

**AUTORISATION PARENTALE
DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS
ET
DE PRELEVEMENT NECESSITANT UNE TECHNIQUE
INVASIVE LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE**
Saison Sportive 2025-2026

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Adresse :

☎ Portable : ☎ Domicile :

✉ Email:

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Club :

Numéro de licence (6 chiffres) :

Autorise:

- La participation de mon enfant aux compétitions d'escalade organisées par la FFME dont le calendrier est disponible à l'adresse : <https://www.ffme.fr/escalade/competition/calendrier-officiel-descalade/>,
- Les responsables des clubs (entraîneurs – animateurs – dirigeants – parents accompagnants) et/ou représentants de la Ligue de Bretagne, à effectuer des déplacements avec mon enfant en voiture, bus, car ou tout autre moyen de locomotion, lors des compétitions. Et, en cas d'hébergement, autorise que mon enfant partage un lit double avec un autre jeune, du même sexe et d'âge proche.
- Les responsables des clubs et/ou représentants de la Ligue de Bretagne, à prendre les dispositions nécessaires dans le cas où mon enfant serait malade ou accidenté pendant les compétitions, y compris une hospitalisation au centre médical le plus proche en cas d'urgence.
- Les clubs et/ou la Ligue de Bretagne, à utiliser et à diffuser les images de mon enfant prises lors des compétitions et ou des entraînements.
- Toute personne agréée par le Ministère des Sports, dûment mandatée à cet effet à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur(*).

Date : **Lieu :** **Signature :**

(*):En application de l'article 7 du décret n° 2001-35 du 11 janvier 2001 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage. L'absence d'autorisation parentale est regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.